

Rapport de la sous-commission des comptes 2016

Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

Composition de la sous-commission

Membres: Monsieur Patrick Jobin PS
 Madame Monique Erard Les Verts, rapporteure
 Monsieur Christophe Ummel PLR

La sous-commission s'est réunie le mardi 21 mars 2017 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, et des chefs de services suivants :

- Centre 860 : M. Denis Cattin (administrateur sécurité) et Plt Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique) pour la Sécurité publique
- Centres 870, 871, 872, 875, 876, 877 et 878 : M. Denis Cattin (administrateur sécurité) et Lt col. Thierry König (commandant du SIS) pour le SIS
- Centres 205, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur) pour les Forêts et les Services industriels

Remarques générales

La dénomination des centres ne permet pas de savoir clairement quelles activités y sont comprises. Il faudrait songer à apporter plus de précisions. Les espaces publics sont encore traités dans le dicastère DFERE pour les comptes 2016 mais le seront dans ce dicastère-ci dès le budget 2018.

205 – Forêts

Pas de grandes différences par rapport aux autres années. Le prix du bois reste bas sur le marché suisse qui est relativement petit. Les ventes sont faites sur la France avec le problème que pose le taux de change. Il y a peu de natures comptables dans ce chapitre car le détail se trouve dans les comptes du Locle qui nous facture le déficit forestier selon la clé de répartition définie. Une erreur comptable s'est glissée dans les comptes 2016 du Locle. Les prestations faites par le garde-forestier pour les autres services du Locle ont été, à tort, imputées au service des forêts, ce qui

induit une péjoration de CHF 6'500.- pour 2016 par rapport à la situation réelle. L'erreur sera compensée sur les comptes 2017.

Le compte forêts présente un déficit de CHF 180'000.-. Cependant, il faut tenir compte de l'aspect social et environnemental. Les forêts sont mises à disposition de la population et, de ce fait, demandent une exploitation des bois différente. Entre autres exemples, il est cité le secteur des Moyats où la pureté de l'eau doit être préservée.

Un problème a été rencontré avec TransN qui a changé de système de chaudière (pellets au lieu de plaquettes) sans prévenir le service des forêts et sans en discuter au préalable. D'une part, nous ne pouvons plus livrer de bois pour cette nouvelle installation, d'autre part, le service des forêts s'est retrouvé avec du bois, car il est coupé une année à l'avance. Une solution a, fort heureusement, été trouvée avec Viteos qui dispose d'une installation de chauffage à distance au Locle qui peut utiliser le bois prévu pour TransN.

860 – Sécurité publique

La situation 2016 est légèrement meilleure que budgétée. Des différences apparaîtront avec l'exercice 2017 du fait de la réorganisation du service décidée à la fin de l'année passée.

Le projet Railfair (313 00 000) n'a pas pu être développé pour cause d'impossibilité de recruter les bénévoles nécessaires. Le dossier de la sécurité à la gare et à ses abords reste prioritaire pour le Conseil communal, mais prendra une autre forme que RailFair, avec la constitution d'un groupe de travail. Parallèlement, la présence policière à la gare a été augmentée.

Sous 319 90 000, la forte augmentation est due au service de piquet de l'entreprise de sécurité privée mandatée en appui pour la fourrière. Durant de nombreuses années, seules les heures de présence étaient facturées. Suite à l'établissement de la convention collective, les heures de piquet doivent être payées, elles ont donc été facturées par l'agence de sécurité mandatée.

Moins de véhicules ont été mis en fourrière cet hiver. La démarche est mieux comprise et respectée par la population. Les sorties sont bien coordonnées entre les services. Seules les voitures entravant le déneigement sont enlevées, les autres sont amendées. Avec cette méthode plus pédagogique, on peut constater une bonne évolution du comportement.

Concernant la taxe chiens (403 30 000), on constate une diminution des pertes. Des contacts ont été pris avec le service de l'action sociale (SCAS) afin que la taxe chiens soit payée par le SCAS pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

De manière générale, les pertes sur débiteurs s'accroissent.

870 – Défense incendie régional

Prise en compte de toutes les activités feu pour la région des Montagnes. La participation de la Ville se trouve au centre 876.

La Région de défense s'organise progressivement. La première phase d'intégration des véhicules et des locaux est terminée, la seconde est une phase de coordination des processus, notamment dans le domaine de l'instruction. Une planification des investissements devra ensuite être établie.

Premier exercice complet pour la Région, ce qui induit des différences par rapport au passé.

Les frais de formation (309 00 000) sont en augmentation en raison de l'adaptation des tarifs de l'Ecole latine de sapeurs-pompiers professionnels à Genève et de l'évolution des conditions d'hébergement des aspirants, qui pouvaient précédemment dormir dans les abris PC, ce qui est maintenant interdit. Ils doivent désormais être logés à l'hôtel.

La forte augmentation des soldes des volontaires (309 20 000) de CHF 83'706.- est due à des interventions supplémentaires. En effet, début 2016, quatre importants incendies dans la vallée de la Brévine ont engendré beaucoup de frais.

Sous prestations de services de tiers (313 00 000), on trouve un montant de CHF 26'000.- pour un coaching des cadres. Durant les trois dernières années, neuf cadres ont changé de fonction. Un soutien a donc été jugé nécessaire.

Une nouvelle rubrique intérêts est apparue (394 00 100), afin d'imputer, sur la comptabilité de la Région, un intérêt à 2.7 % sur les investissements faits par la Ville.

871 – Service ambulancier

On constate moins de charges de personnel (301 00 000), car le service ne dispose pas encore de tout le personnel formé dédié aux ambulances. La compensation peut être faite grâce à la polyvalence actuelle des sapeurs qui ont également une formation de technicien-ambulancier.

Dans le 313 00 000, l'excédent de charges des quatre services d'ambulances du canton, qui est mutualisé entre toutes les communes, avait été évalué de manière abstraite, puisque 2016 a été le premier exercice mutualisé. Une réflexion devra s'initier sur les possibilités de réduction globale des coûts au niveau cantonal.

Les pertes sur débiteurs (318 10 010) ont augmenté de plus de CHF 280'000.-, ce qui est inquiétant et peut certainement être mis en relation avec une dégradation des conditions socio-économiques de la population, notamment en lien avec une augmentation des actes de défaut de biens. Une part substantielle des pertes est le fait de personnes domiciliées à l'étranger, notamment de travailleurs frontaliers. Pour réduire ce phénomène, lors d'une prise en charge dans une entreprise, la facture est désormais adressée à cette dernière et non plus au patient.

On constate également que le maintien à domicile croissant des personnes âgées induit plus de transports.

Le nombre de sorties par année est passé à près de 3'300, ce qui représente 8.7 sorties par jour. Les transferts sont de plus en plus longs, notamment vers l'hôpital de l'île à Berne et vers le CHUV à Lausanne, ce qui induit une augmentation des frais de maintenance sur la flotte vieillissante, qui sera heureusement rénovée durant les deux prochaines années. En 2016, sur les ambulances à remplacer prochainement, il a fallu changer deux moteurs et une boîte de vitesses pour pouvoir assurer la disponibilité minimale.

La facturation ambulance (424 00 400) est inférieure de près de CHF 600'000.- par rapport au budget, ce qui s'explique, d'une part, par des adaptations de la répartition des courses entre les divers services d'ambulance et, d'autre part, par la modification des tarifs, souhaitée par le Conseil d'Etat, avec l'introduction d'un forfait par intervention, pour garantir une égalité de traitement entre toutes les régions du canton. En comparaison avec le système de tarification à l'acte, qui tenait notamment compte du temps et de la distance parcourue, cela induit une perte d'environ CHF 150.- par sortie.

Depuis 2013, le nombre de missions augmente de 2% par année et les transports hors canton, notamment pour l'hôpital de l'île à Berne (problèmes cardiaques ou neurologiques) ou le CHUV à Lausanne (brûlés, problèmes neurologiques) sont en augmentation de 9%. D'ici quelques années, une réévaluation du nombre d'ambulances à disposition devra certainement être effectuée.

875 – Police du feu

Diminution des charges de personnel. Le collaborateur qui reste affecté en 2017 au SIS est chargé des visites périodiques (contrôle de la catégorie de l'immeuble) qui sont demandées par l'ECAP.

876 – Service du feu

Contribution de la Ville. La différence de CHF 150'000.- est induite par la prise en compte des intérêts dans la comptabilité de la Région.

877 – Service de sauvetage

Comme indiqué ci-dessus au poste 871, les coûts sont supérieurs à ce qui avait été initialement prévu.

878 – Service routier / hydrocarbures

Missions de secours réalisées par le SIS. Facturation de CHF 12.- par habitant établie par l'ECAP. La Ville reçoit, du Fonds géré par l'ECAP, un montant en retour qui permet de financer 6.25 EPT du service. Une éventuelle ristourne est prévue pour 2017. Les véhicules utilisés dans ce cadre sont payés par l'ECAP.

Le classement de la H20 en route nationale permettra d'augmenter le financement des missions de secours routier par la Confédération, ce qui allégera la facture globale à charge des communes.

880 – PC – détachement catastrophe

Pas de différences substantielles entre le budget et les comptes. Le Canton facture CHF 14.- par habitant. Réorganisation en vue, actuellement six régions, dont trois sur le Littoral, qui devraient passer à quatre, avec le regroupement des trois régions littorales. Dans ce cadre, diminution de deux EPT professionnels et création de synergies (véhicules, matériel, etc.), avec l'objectif de baisser la contribution de CHF 2.-.

On constate des entrées exceptionnelles soit, la baisse de loyer de l'abri de la rue des Tourelles et un retour sur la location de l'abri de Bois-Jean-Droz, vide depuis octobre.

902 – Services industriels

Une grande partie de la différence est due au dividende Viteos. Le principe appliqué par les trois villes est d'inscrire un taux de 4% au budget, alors

que le dividende versé à la Ville en 2016, pour l'exercice 2015 de Viteos, est de 6%, d'où un bonus de CHF 779'300.-. Le résultat de Viteos étant particulièrement bon, la valeur fiscale des actions a dû être modifiée, ce qui entraîne un bénéfice comptable. Cela apparaît au centre 600, compte 444 20 000.

Dans le centre 902 sont compris le dividende Viteos (actionnariat), le mandat d'exploitation confié à Viteos pour l'éclairage public ainsi que la consommation électrique et la redevance pour l'utilisation du sous-sol. Suite à l'adoption, par le Grand Conseil, de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) qui plafonne, pour les communes à 0.8 ct/kWh la redevance qu'elles peuvent prélever, contre 1.4 ct actuellement, cela induira, dès 2018, une perte de près de CHF 1.5 million pour La Chaux-de-Fonds.

911 – Eaux - réseau

Il est rappelé que ce compte doit être équilibré. Dans le compte de l'eau est comptabilisée la taxe d'épuration, qui est ensuite réimputée à la STEP. Au vu des investissements à consentir pour le réseau d'égouts, le Conseil général avait accepté, en son temps, l'augmentation de la taxe d'épuration, ce qui s'est réalisé cette année, d'où la différence avec le budget.

L'eau est prélevée dans les sources des gorges de l'Areuse et il faut la faire monter de 500 mètres. L'énergie électrique nécessaire pour actionner les pompes est fournie par le courant de l'Areuse. Le surplus, produit en 2016, a été vendu et a rapporté CHF 180'800.- (électricité fournie 425 00 030). Le montant encaissé est différent chaque année, il dépend de la quantité vendue et du prix de reprise.

La rapporteure de la sous-commission
Monique Erard